Catalogue

Procès-verbal (2020.10.13) (3).pdf 1
PLAN ANNEXE - PPCMOI-Copier.pdf 23
Mercure_1495_z_vise-Copier.pdf 24
Mercure_1495_z_contigue-Copier.pdf 25

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 13 octobre 2020, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alain Carrier**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Dominic Martin, conseiller
madame Stéphanie Lacoste, conseillère
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur Jean Charest, conseiller
madame Catherine Lassonde, conseillère
monsieur Alain Martel, conseiller

En visioconférence :

monsieur Alain D'Auteuil, conseiller
monsieur John Husk, conseiller
monsieur William Morales, conseiller
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Annick Bellavance, conseillère

Absence motivée :

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Mélanie Ouellet, greffière
Me Claude Proulx, directeur de cabinet
M. Dominic Villeneuve, directeur, Service des communications
M. Denis Jauron, directeur, Service de l'urbanisme

Lecture de la réflexion

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

1132/10/20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1133/10/20 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 septembre 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2020 et que tout semble conforme,

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception de la lettre suivante :

GroupMobilisation (GMob)
Réf : Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (DUC).

Ministre des Transports
Réf : Aide financière – Projet d'acquisition et d'installation de 2 abribus – Numéro 154-18-7863.

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Réf : Aide financière de 800 M $ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 – La Ville de Drummondville recevra 4 952 571 $ utilisable en 2020 et 2021.

1134/10/20 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 6 octobre 2020

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 6 octobre 2020 est déposé aux archives de la Ville par madame Annick Bellavance.

1135/10/20 Signature d'une entente de collaboration à intervenir avec la MRC de Drummond concernant le renouvellement de la promotion de la gestion des matières résiduelles (GMR) (CV20-3261)

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur John Husk,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, le renouvellement de l'entente de collaboration à intervenir avec la MRC de Drummond relatif à l'information, la sensibilisation et l'éducation concernant la gestion responsable des matières résiduelles pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1136/10/20 Dépôt de la liste des dépenses autorisées et de la liste des paiements

La liste des dépenses qui ont été autorisées par les délégataires désignés en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, et ce, pour la période du 6 septembre au 3 octobre 2020 (cette liste totalise un montant de 3 314 750,47 $) ainsi que la liste des paiements effectués au cours de la période du 13 septembre au 10 octobre 2020 relativement à des dépenses préalablement approuvées sont déposées par madame Stéphanie Lacoste.

1137/10/20 Services professionnels - Travaux de stabilisation de rive du ruisseau Cardin
(Demande de prix no DR20-DDP-061)

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la soumission de la compagnie Avizo Experts-Conseils inc. au montant de 56 820,65 $ (taxes incluses) soit retenue afin d'obtenir le certificat d'autorisation, article 22 auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ainsi que les plans et devis pour des travaux de stabilisation de rive du ruisseau Cardin.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1138/10/20 Contrôle biologique des mouches noires 2021-2025
(Appel d'offres no DR20-PUB-051)

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par monsieur John Husk,

il est résolu que la soumission de la compagnie Conseillers forestiers Roy inc. au montant total moyen de 544 981,50 $ (taxes incluses) pour une période de 5 ans soit retenue, ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

Monsieur le maire demande le vote :

11 membres ont voté pour :	**1 membre a voté contre :**
Dominic Martin, Stéphanie Lacoste, Daniel Pelletier, Cathy Bernier, Jean Charest, Catherine Lassonde, John Husk, William Morales, Alain Martel, Yves Grondin, Annick Bellavance	Alain D'Auteuil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

1139/10/20 Services professionnels en évaluation foncière pour les années 2021 à 2026
(Appel d'offres no DR20-PUB-056)

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la soumission de la compagnie Les évaluations Cévimec - BTF inc. au montant de 4 286 588,42 $ (taxes incluses) soit retenue, ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1140/10/20 **Fourniture et livraison de sel de déglaçage (chlorure de sodium) (Appel d'offres no DR20-PUB-062)**

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la soumission de la compagnie Mines Seleine, Division de K+S Sel Windsor ltée au montant de 757 869,21 $ (taxes incluses) pour 9 000 tonnes de sel de déglaçage soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1141/10/20 **Transformation du poste de secrétaire principale au Service de l'environnement en un poste de secrétaire principale pour les Services des travaux publics et de l'environnement et nomination d'une employée**

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

– procède à la transformation du poste permanent de secrétaire principale au Service de l'environnement en un poste permanent de secrétaire principale pour les Services des travaux publics et de l'environnement et d'y nommer madame Hélène Lessard Tessier aux mêmes conditions salariales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1142/10/20 **Abolition du poste permanent de secrétaire principale pour le Service des travaux publics**

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à l'abolition du poste de secrétaire principale au Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1143/10/20 **Signature d'une quittance à intervenir avec le Syndicat des employés cols bleus concernant les horaires de travail de 12 heures des opérateurs à l'usine de traitement de l'eau potable (UTE)**

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur général et le directeur du capital humain à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une quittance à intervenir avec le Syndicat des employés cols bleus concernant les horaires de travail de 12 heures des opérateurs de l'usine de traitement de l'eau potable (UTE).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1144/10/20 **Signature des lettres d'entente BE-05-2020 et BE-06-2020 à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux cols bleus concernant la garde des sections hygiène du milieu et voirie au Service des travaux publics**

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur général et le directeur du capital humain à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les lettres d'entente BE-05-2020 et BE-06-2020 à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux cols bleus concernant la garde des sections hygiène du milieu et voirie au Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1145/10/20 **Acquisition de rues par l'intermédiaire du processus de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant plusieurs rues notamment en lien avec les mandats de rénovation cadastrale nos 2599, 2606 (CV20-3592)**

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les désignations cadastrales des voies privées suivantes :

Rue	**Cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond**
Pères, avenue des	3 427 523
Mercure, boulevard	3 427 495
Forgeron, rue du	4 350 473

Antiquaire, rue de l’	4 350 464
Apothicaire, rue de l’	4 353 057
MANDAT 2599	
5e Rang Ouest	4 433 594, 4 433 595, 4 433 610
Boisclair, rue	4 433 287, 4 433 329, 4 433 304, 4 433 382
Brousseau, rue	4 433 280, 4 433 296, 4 433 327, 4 433 330, 4 433 333, 4 433 350, 4 433 386, 5 468 291
Diable, chemin du	4 433 609
Duperron, rue	4 433 484, 4 433 485, 4 826 401
Élisabeth, rue	4 433 428
Farley, route	4 433 496, 4 433 497, 4 433 567, 4 433 592, 4 433 608
Fugère, rue	4 433 274
Gaudet, rue	4 433 288, 4 433 346
Genest, rue	4 433 279
Gérémi, rue	4 433 310
Golf Ouest, chemin du	4 433 486, 4 433 487, 4 433 489, 4 433 491, 4 433 492
Hélène, rue	4 433 305
Laurentien, rue	4 433 284, 4 433 289, 4 433 312, 4 433 317, 4 433 354
Mailhot, rue	4 433 328, 4 433 338, 4 433 355
Patrick, boulevard	4 433 277, 4 433 283, 4 433 314, 4 433 332, 4 433 341, 4 433 375, 4 433 383, 4 433 392
Poulin, rue	4 433 308, 4 433 321
Rhéa, rue	4 433 560
Saint-Joseph Ouest, boulevard	4 433 248, 4 433 250, 4 433 251, 4 433 252, 4 433 253, 4 433 254, 4 433 267, 4 433 578
Théode, rue	4 433 278, 4 433 307, 4 433 339, 4 433 344, 4 433 353, 4 433 364
Villemure, rue	4 433 276, 4 433 414
MANDAT 2606	
3e Rang	4 350 356, 4 351 529, 4 352 094, 4 352 109, 4 352 861, 4 353 071
Antiquaire, rue de l’	4 350 464
Apothicaire, rue de l’	4 353 057
Aubin, rue	4 350 570
Beaupré, rue	4 352 907
Boisselier, rue du	4 350 433
Cantonnier, rue du	4 350 361, 4 350 462
Collins, rue	4 350 441, 4 350 509
Côté, rue	4 350 444, 4 350 500
Daragon, rue	4 350 409
Dentellière, rue de la	4 350 408

Desrochers, rue	4 352 856
Draveur, rue du	4 352 905
Écuyère, rue de l’	4 350 362
Florette-Lavigne, rue	4 350 419, 4 350 341
Forgeron, rue du	4 350 473
Foucault, boulevard	4 350 406, 4 350 416, 4 350 432, 4 350 474, 4 350 490, 4 350 502
Généreux, rue	4 352 893, 4 352 898, 4 352 909
Geoffroy, rue	4 350 423, 4 350 501
Guy, rue	4 350 455, 4 350 493
Hemming, chemin	4 351 532, 4 352 101, 4 352 105, 4 352 106, 4 352 869, 4 352 872, 4 352 875, 4 352 879, 4 352 896, 4 352 901, 4 352 917, 4 352 929, 4 352 933, 4 352 938, 4 353 000, 4 353 002, 4 353 004, 4 353 062, 4 353 064, 4 353 065, 4 353 067, 4 353 068, 4 353 072, 4 353 073, 4 353 074, 4 353 075
Lupien, rue	4 350 354, 4 350 468
Milot, chemin	4 351 534
Monfette, rue	4 350 448
Montplaisir, rue	4 350 463
Proulx, rue	4 352 185
Saint-Charles, boulevard	4 350 382, 4 350 383, 4 350 417, 4 350 428, 4 350 429, 4 350 483, 4 350 484, 4 350 505
Théroux, rue	4 350 395, 4 350 418, 4 350 466
Trudel, rue	4 352 911, 4 353 008
Université, boulevard de l’	4 350 400, 4 350 485
Victorin, rue	4 350 443

Le tout selon les paragraphes 1 et 2 de l’article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et autorise à procéder selon ledit article.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1146/10/20 Retrait de lots du domaine public municipal et modification de la résolution no 350/3/12

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a consenti lors de la séance du conseil du 19 mars 2012 sous la résolution portant le no 350/3/12, la vente de plusieurs lots lui appartenant;

CONSIDÉRANT QU’un acte de vente a été publié au registre foncier le 28 mars 2012 portant le numéro d’inscription 18 929 295;

CONSIDÉRANT qu'au moment des autorisations, ces lots n'étaient plus destinés à l'utilité publique au sens de l'article 916 du Code civil du Québec;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville atteste que la vente intervenue le 28 mars 2012 publiée sous le no 18 929 295 comportait explicitement le retrait du domaine public municipal;

QUE la Ville de Drummondville modifie la résolution no 350/3/12 afin de confirmer le retrait du domaine public des lots suivants :

3 533 701, 3 533 500, 3 533 683, 3 533 602, 3 533 702, 3 533 603, 3 533 611, 3 533 459, 3 533 529, 3 533 431, 3 533 609, 3 533 452, 3 533 719, 3 533 621, 3 533 594, 3 533 523, 3 533 679, 3 533 678, 3 533 677, 3 533 534, 3 533 492, 3 533 680, 3 533 703, 3 533 542, 3 533 536, 3 533 521, 3 533 533, 3 533 681, 3 533 682, 3 533 613, 3 533 606, 3 533 418, 3 533 482, 3 533 441, 3 533 524 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1147/10/20 **Signature d'un acte de vente à intervenir avec la compagnie 9189-6134 Québec inc. pour un terrain industriel portant le numéro de lot 4 889 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, rue Janelle (CV20-3581)**

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un acte de vente à intervenir avec la compagnie 9189-6134 Québec inc. pour un terrain industriel portant le numéro de lot 4 889 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, rue Janelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1148/10/20 **Signature d'un acte de vente à intervenir avec la compagnie 4325893 Canada inc. pour un terrain industriel portant le numéro de lot 6 319 126 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, rue Alfred -Nobel (CV20-3582)**

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville , un acte de vente à intervenir avec la compagnie 4325893 Canada inc. pour un terrain industriel portant le numéro de lot 6 319 126 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, rue Alfred- Nobel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1149/10/20 **Mandat à la firme d'avocats Clair & Gagnon afin de représenter la Ville de Drummondville dans le dossier judiciaire portant le no 405-17-002796-204 relatif à l'aéroport**

Sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que Me Sylvain Gagnon soit mandaté afin de représenter la Ville de Drummondville dans le dossier judiciaire portant le no 405-17-002796-204 relatif à l'aéroport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1150/10/20 **Versement d'une subvention spéciale au Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste au montant de 100 877 $ (taxes incluses) pour le remplacement des systèmes de climatisation et chauffage sur la 11e et 18e Avenue**

Sur proposition de monsieur William Morales,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le versement, en janvier 2021, d'une subvention spéciale au Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste au montant de 100 877 $ (taxes incluses) pour le remplacement des systèmes de climatisation et chauffage sur la 11e et 18e Avenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1151/10/20 **Installation de dômes à la Courvalloise - Projet-pilote**

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise l'installation de dômes à la Courvalloise afin que ceux-ci soient utilisés comme espaces de repos supplémentaires permettant de respecter les règles de distanciation physique. Les installations sont prévues pour la saison hivernale 2020-2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1152/10/20 **Programme d'accompagnement pour les centres communautaires afin d'accueillir des enfants ayant un handicap aux camps de jour 2020**

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville accepte de poursuivre le programme d'accompagnement pour les personnes handicapées avec les centres communautaires et de financer l'embauche de techniciens spécialisés pour un montant de 88 973,70 $ afin de répondre aux besoins dans les camps de jour 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1153/10/20 **Adoption du Guide d'aménagement des rues complètes**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la Ville de Drummondville adopte le Guide d'aménagement des rues complètes afin de favoriser le partage adéquat des voies publiques en faveur de tous les modes de transport, s'inscrivant ainsi dans les grandes orientations du Plan de mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1154/10/20 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser une marquise attenante à un garage privé attenant sans être rattachée au bâtiment principal, d'augmenter de 1,5 mètre à 4,5 mètres la largeur maximale de la saillie de la marquise attenante au garage privé attenant, d'augmenter de 5 mètres carrés à 22 mètres carrés la superficie maximale de la saillie de la marquise attenante au garage privé isolé et d'autoriser une marquise aménagée à l'arrière du garage privé attenant au 2080 rue Saint-Pierre**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant toutes les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- autoriser une marquise attenante à un garage privé attenant, sans être attenante au bâtiment principal;
- augmenter de un virgule cinq mètre (1,5 m) à quatre virgule cinq mètres (4,5 m) la largeur maximale de la saillie de la marquise attenante au garage privé attenant;
- augmenter de cinq mètres carrés (5 m^2) à vingt-deux mètres carrés (22 m^2) la superficie maximale de la saillie de la marquise attenante au garage privé attenant;
- autoriser une marquise aménagée sur le mur arrière du garage privé, attenant;

et ce, sur le lot 6 362 086 projeté du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 2080 de la rue Saint-Pierre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1155/10/20 Résolution refusant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la hauteur maximale d'une clôture en cour avant, latérale et arrière au 520, rue Farrell

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 16 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant toutes les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la Ville de Drummondville refuse la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- augmenter d'un mètre (1 m) à un virgule deux mètre (1,2 m) la hauteur maximale d'une clôture en cour avant;
- augmenter d'un mètre (1 m) à trois mètres (3 m) la hauteur maximale d'une clôture en cour avant;
- augmenter de deux mètres (2 m) à trois mètres (3 m) la hauteur maximale d'une clôture en cour latérale et arrière;
- réduire de zéro virgule cinq mètre (0,5 m) à zéro mètre (0 m) la distance minimale d'une clôture de l'emprise d'une voie de circulation;
- autoriser une clôture en métal prépeint en cour avant;

et ce, sur le lot 4 133 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 520 de la rue Farrell.

Monsieur le maire demande le vote :

9 membres ont voté pour :	**3 membres ont voté contre :**
Dominic Martin, Stéphanie Lacoste, Daniel Pelletier, Cathy Bernier, Catherine Lassonde, Alain D'Auteuil, John Husk, Alain Martel, Annick Bellavance	Jean Charest, William Morales, Yves Grondin

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

1156/10/20 **Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (Acceptation - C.C.U. du 16 septembre 2020)**

Attendu que la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU No de résolution	**Adresse**	**Objet de la demande**
20.09.11	2060, rue Saint-Laurent	Rénovation extérieure du bâtiment et aménagement de terrain **(conditions)**

sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve la demande susmentionnée, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 16 septembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1157/10/20 **Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (Acceptations - C.C.U. du 30 septembre 2020)**

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU No de résolution	Adresse	Objet de la demande
20.09.33	755, boul. René-Lévesque	Nouvelle enseigne rattachée au bâtiment
20.09.34	623, rue des Écoles	Modification de l'enseigne détachée du bâtiment
20.09.35	2455, rue Saint-Pierre	Nouvelle enseigne rattachée au bâtiment
20.09.36	50, rue Notre-Dame	Aménagement de terrain
20.09.37	2100, rue Louis-Félix	Démolition du bâtiment principal
20.09.38	330, rue Cormier	Nouvelle enseigne rattachée au bâtiment
20.09.39	1330, rue Jean-Berchmans-Michaud	Nouveau bâtiment accessoire

sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 30 septembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1158/10/20 **Avis de motion du règlement no RV20-5263 relatif aux modalités de publication des avis publics et dépôt du projet de règlement**

Avis est donné, par monsieur Jean Charest, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV20-5263 relatif aux modalités de publication des avis publics et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement adopté en 2018 notamment en retirant l'obligation d'afficher les avis publics sur le babillard au Service du greffe.

1159/10/20 **Avis de motion du règlement no RV20-5269 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le 4649 du boulevard Saint-Joseph et dépôt du projet de règlement**

Avis est donné, par madame Stéphanie Lacoste, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV20-5269 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le 4649 du boulevard Saint-Joseph et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales de six (6) logements sur trois (3) terrains situés sur le côté sud-ouest du boulevard Saint-Joseph entre les rues Pie-IX et Pie X.

1160/10/20 Avis de motion du règlement no RV20-5281 décrétant un emprunt de 344 000 $ pour le financement du programme de rénovation Québec - programmation 2020-2021 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par madame Catherine Lassonde, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV20-5281 décrétant un emprunt de 344 000 $ pour le financement du programme de rénovation Québec - programmation 2020-2021 et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt afin de financer la participation de la Ville dans le versement des subventions relatives aux différents volets du programme Rénovation Québec.

1161/10/20 Avis de motion du règlement no RV20-5282 règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Yves Grondin, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV20-5282, règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'octroyer, notamment au directeur du Service du capital humain, le pouvoir d'embaucher, d'accorder une promotion ou tout autre mouvement de main-d'œuvre pour pourvoir un poste faisant partie de la structure organisationnelle de la Ville.

1162/10/20 Adoption du projet de règlement no RV20-5269 (4649, boulevard Saint-Joseph)

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le projet de règlement no RV20-5269 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour but :

– de créer la zone d'habitation H-1137-1 à même une partie de la zone commerciale C-1122. Cette nouvelle zone inclut de façon approximative des terrains situés au sud-ouest du boulevard Saint-Joseph entre les rues Pie-IX et Pie-X;

– d’autoriser à l’intérieur de la zone H-1137-1 nouvellement créée, les classes d’usages H-1 (Habitation unifamiliale), H-4 (Habitation multifamiliale) d’un maximum de six (6) logements et C-2 (commerce local) de structure isolée et prévoir en conséquence toutes les normes applicables à la construction des bâtiments, au lotissement et à l’aménagement de terrain.

La zone commerciale C-1122 inclut approximativement des terrains situés au sud-ouest du boulevard Saint-Joseph entre les rues Pie-X et Lessard,

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l’objet de demandes d’approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1163/10/20 **Adoption du premier projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à autoriser l’entreposage de pneus et de pièces automobiles dans le cadre d’un projet d’agrandissement d’un bâtiment commercial existant au 315 de la rue Saint-Henri**

CONSIDÉRANT le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d’urbanisme en date du 26 août 2020;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que le premier projet de résolution en vertu du règlement no 4305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble de la Ville de Drummondville, qu’une demande d’autorisation d’un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire au règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

– autoriser l’usage « 6379 Autres entreposages » au 315 de la rue Saint-Henri,

soit et est adopté;

ET QU’il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1164/10/20 Adoption du premier projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à permettre les activités de mécanique automobile selon certaines conditions relatives à l'aménagement de terrain au 1495 du boulevard Mercure

CONSIDÉRANT le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 16 septembre 2020;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le premier projet de résolution en vertu du règlement no 4305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Ville de Drummondville, qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire au règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

L'usage « 6411 Service de réparation automobile (garage) » faisant partie de la classe d'usages C-5 (commercial artériel lourd) est autorisé au 1495 du boulevard Mercure, soit sur le lot 3 533 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond.

Et ce, nonobstant toute autre disposition contraire du règlement de zonage no 4300 relative aux dérogations suivantes :

- de réduire de deux mètres (2 m) à zéro mètre (0 m) la distance minimale entre des cases de stationnement et une ligne avant de terrain;
- de réduire de deux mètres (2 m) à zéro mètre (0 m) la largeur minimale d'une aire d'isolement entre une ligne avant de terrain et des cases de stationnement;
- d'abroger l'obligation d'aménager un écran opaque d'une hauteur minimale de 1,5 mètre (1,5 m) le long de toute ligne de terrain séparant un usage du groupe « Commerce (C) » d'un terrain où s'exerce un usage du groupe « Habitation (H) ».

De plus, les conditions d'aménagement de terrain suivantes doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé à la présente résolution :

- l'aménagement de deux (2) entrées charretières adjacentes au boulevard Mercure d'une largeur maximale respective de huit mètres (8 m) et de cinq mètres (5 m);
- l'aménagement en bordure du boulevard Mercure, entre les deux (2) entrées charretières projetées, d'une aire d'isolement en forme de pointe, partiellement aménagée à l'intérieur de l'emprise de rue, d'une largeur minimale de deux virgule vingt-cinq mètres (2,25 m) et d'une longueur minimale de onze mètres (11 m) composée de neuf (9) plantes vivaces ou graminées et d'un arbre;
- l'aménagement d'une aire d'isolement engazonnée à l'intérieur du triangle de visibilité à l'angle de la 104e Avenue;
- l'aménagement d'une aire d'isolement en forme de « L » d'une largeur minimale d'un mètre (1 m) par une longueur minimale de trois mètres (3 m) (en parallèle au boulevard Mercure et à l'arrière du triangle de visibilité) et d'une largeur minimale d'un mètre (1 m) par une longueur minimale de quinze mètres (15 m) (le long de la ligne avant de terrain adjacente à la 104e Avenue composée de douze (12) plantes vivaces ou graminées et d'un arbre;

- la plantation d'au moins six (6) arbres en cour avant et avant secondaire;
- l'aménagement d'une aire d'isolement en forme de « L » le long du bâtiment principal, d'une largeur minimale d'un mètre (1 m), d'une longueur minimale de trois mètres (3 m) en façade principale et d'une longueur minimale de huit virgule cinq mètres (8,5 m) le long du mur latéral droit donnant vers la 104e Avenue et composée de neuf (9) plantes vivaces ou graminées;
- la conservation de la végétation existante sur une profondeur minimale de cinq mètres (5 m) en cour arrière le long des lignes latérales de terrain.

Le tout tel qu'illustré sur les plans joints à l'annexe I, soit sur le terrain du 1495 du boulevard Mercure.

Toute modification à la rénovation extérieure du bâtiment et à l'aménagement de terrain, exigée en vertu de la présente résolution, devra faire l'objet d'une nouvelle acceptation par le conseil en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Délai de réalisation

Les travaux d'aménagement de terrain devront être complétés au plus tard douze (12) mois après l'entrée en vigueur de la présente résolution,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1165/10/20 **Adoption du second projet de règlement no RV20-5251-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet de permettre la location d'espaces à bureaux au rez-de-chaussée et au 2e étage du centre commercial localisé au sud-ouest de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Salaberry**

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le second projet de règlement no RV20-5251-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour but :

- de permettre à l'intérieur de la zone commerciale C-1117 l'ensemble des usages faisant partie de la classe d'usages C-3 (bureau), **selon certaines conditions d'implantation.**

La zone visée comprend la propriété située entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Traversy, et ce, entre le prolongement vers le sud-ouest de l'axe de la rue de Boisbriand et la rue Salaberry,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1166/10/20 **Adoption du second projet de règlement no RV20-5261-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'augmenter la superficie maximale de plancher relative aux usages de type bureau pour les immeubles situés dans le secteur des rues Janelle et Foster**

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que le second projet de règlement no RV20-5261-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour but :

– d'augmenter la superficie maximale de plancher relative à la classe C-3 (bureau) dans la zone C-322, **le tout à certaines conditions.**

La zone commerciale est délimitée par les rues Janelle et Foster, la rue Cloutier et son prolongement imaginaire vers le nord-est entre les rues P.-Mondou et Foster, et par une limite située à une distance moyenne d'environ cent vingt-deux mètres (122 m) vers le nord-est à partir de la rue Cormier,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1167/10/20 **Adoption du second projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à autoriser un bâtiment de 4 logements aux 1120-1126 de la rue Létourneau**

CONSIDÉRANT le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution à la séance du 14 septembre 2020;

sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le second projet de résolution en vertu du règlement no 4305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Ville de Drummondville, et qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire au règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

– autoriser une habitation multifamiliale (H-4) composée de quatre (4) logements aux 1120-1126 de la rue Létourneau, soit sur le lot 4 350 560 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de résolution peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1168/10/20 **Adoption du règlement no RV20-5265 relatif au programme de rénovation ayant pour objet de mettre en œuvre un programme de subvention pour la rénovation de bâtiments résidentiels dans des secteurs répondant à des critères spécifiques, notamment la période de construction des bâtiments et le besoin de rénovation majeure de ceux-ci**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1115/09/20 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le règlement a pour objet de mettre en œuvre un programme de subvention pour la rénovation de bâtiments résidentiels dans des secteurs répondant à des critères spécifiques, notamment la période de construction des bâtiments et le besoin de rénovation majeure de ceux-ci;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que le règlement no RV20-5265 relatif au programme de rénovation ayant pour but de :

– mettre en œuvre un programme de subvention pour la rénovation de bâtiments résidentiels dans des secteurs répondant à des critères spécifiques, notamment la période de construction des bâtiments et le besoin de rénovation majeure de ceux-ci,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1169/10/20 **Adoption du règlement no RV20-5266 amendant le règlement no RV18-5040 afin de modifier la date de fin des travaux autorisée pour le programme Rénovation Québec**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1116/09/20 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le règlement a pour objet de modifier la date de fin des travaux autorisée pour le programme Rénovation Québec;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que le règlement no RV20-5266 modifiant le règlement no RV18-5040 afin de modifier la date de fin des travaux autorisée pour le programme Rénovation Québec,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

3e versement de taxes le 16 octobre 2020 (M. Jean Charest)

Le conseiller Jean Charest informe les propriétaires que le 3e versement de taxes est prévu pour le 16 octobre 2020 et rappelle les modalités de paiement.

Dépôt du rapport du chantier de travail - Développement d'une vision 2030 du secteur Saint-Joachim (Mme Stéphanie Lacoste)

La conseillère Stéphanie Lacoste dépose le rapport du chantier de travail et explique les grandes lignes de ce projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES DE DRUMMONDVILLE

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 26 octobre 2020

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 26 octobre 2020.

1170/10/20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain Carrier, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.

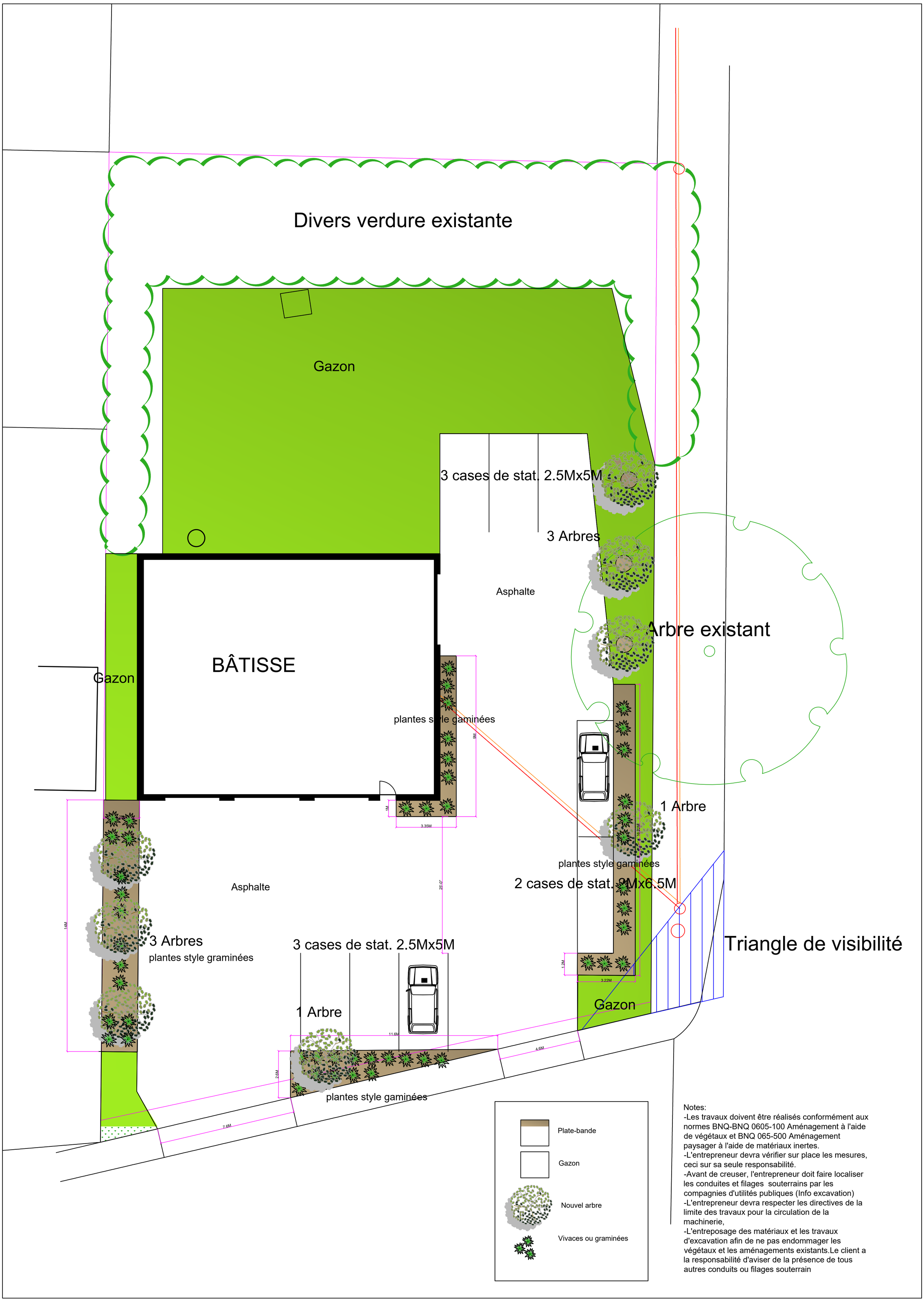

Notes:
-Les travaux doivent être réalisés conformément aux normes BNQ-BNQ 0605-100 Aménagement à l'aide de végétaux et BNQ 065-500 Aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes.
-L'entrepreneur devra vérifier sur place les mesures, ceci sur sa seule responsabilité.
-Avant de creuser, l'entrepreneur doit faire localiser les conduites et filages souterrains par les compagnies d'utilités publiques (Info excavation)
-L'entrepreneur devra respecter les directives de la limite des travaux pour la circulation de la machinerie,
-L'entreposage des matériaux et les travaux d'excavation afin de ne pas endommager les végétaux et les aménagements existants.Le client a la responsabilité d'aviser de la présence de tous autres conduits ou filages souterrain

Client:

Patrick Asselin
projet de garage mécanique

1495 Mercure
Drummondville

Projet Garage pour mécanique automobile

Titre Aménagement paysager pour demande à la ville

Date 2 sept 2020

Dessinateur:

Concepteur: Nathalie Blanchette arch pays

Gestionnaire:

RBQ:5595-7849-01

ANNEXE "I"

DRUMMONDville
Capitale du développement

PROJET DE RÉSOLUTION No._____

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION

ZONE VISÉE

TERRAIN VISÉ

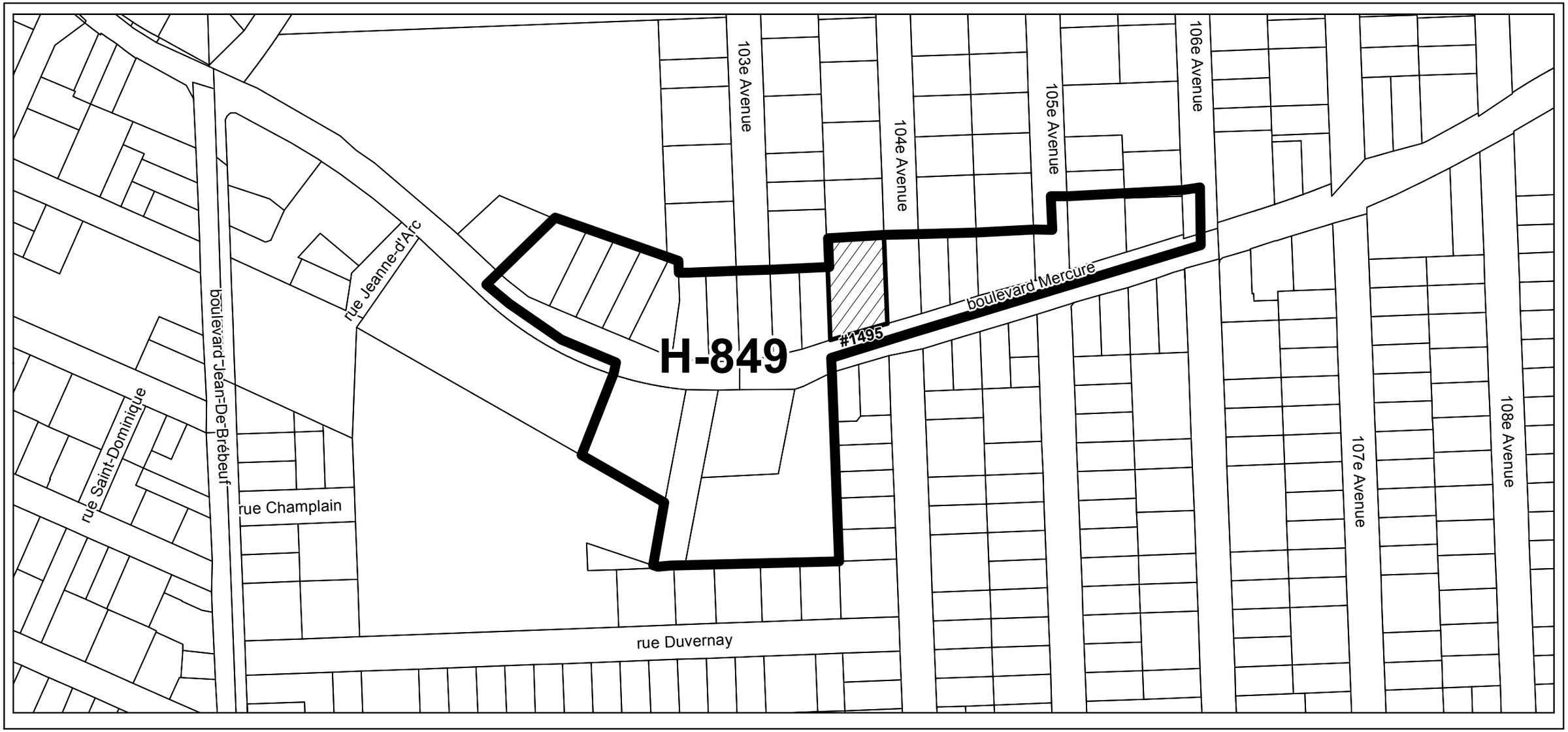

ANNEXE "I"

DRUMMONDville
Capitale du développement

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION No._____
ZONE VISÉE ET ZONES CONTIGUËS RELATIVES AU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION
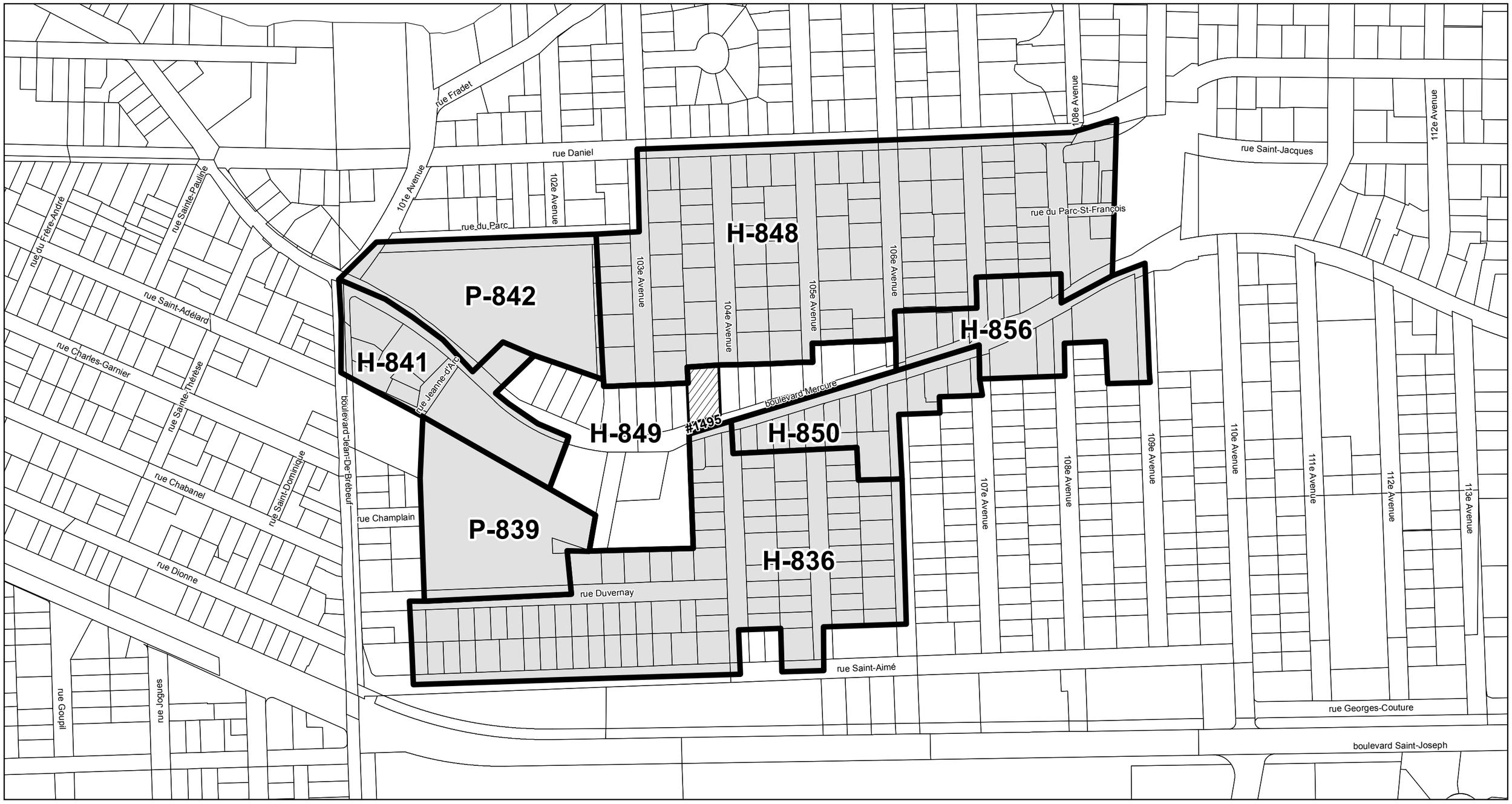
ZONE VISÉE
ZONE CONTIGUË
TERRAIN VISÉ
ZONE EXCLUE